



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du jeudi 23 septembre 2021

Date de la convocation: 23/09/2021

Membres en exercice :
20

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,

Présents : 17

Présents : Francois BUFFIN, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Corinne AGUT, Michel LEBE, Cedric ZANARDO, Jean Pierre HUBERT, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Gilles GUICHARD, Jacques Michel VAISSE, Thibault ELORZA, Claire TUA, Jean Pierre NABONNE

Votants : 18

Représentés : Robert CAMAZZOLA

Excusés :

Absents : Fabrice COQUET, Nathalie BERGES

Secrétaire de séance : Cedric ZANARDO

AR_2021_031 - Objet : Evolution vers logiciel AGEDI WEB

OBJET :

Evolution vers le logiciel AGEDI WEB

Le Président indique qu'une version plus complète et plus adaptée à la taille de notre structure existe en évolution du logiciel AGEDI et ce nomme version WEB d'Agedi.

Ce nouveau logiciel est disponible en ligne et non par installation du logiciel sur chaque poste de travail.

L'avantage sera de pouvoir se connecter de n'importe quel poste et de n'importe quel endroit du moment qu'il y a une connexion internet.

Le logiciel Agedi se charge d'effectuer le transfert sur la version WEB de tous les modules que nous avons (comptabilité, RH, élection, dettes, gestion EAU)

Au vu du grand nombre de commande le transfert pourrait se faire début 2022 (à définir avec AGEDI).

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'autoriser Monsieur le Président à souscrire au logiciel AGEDI WEB dès que le devis sera établi :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à souscrire au logiciel AGEDI WEB

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'engagement.

AUTORISE le Président à effectuer la migration du logiciel AGEDI vers le logiciel AGEDI WEB.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président, Benoit DESENLIS

27/09/2021

Transmis en Préfecture, le

